

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Accueil dans les centres des Finances publiques d'Ille-et-Vilaine

Rennes, le 30/10/2020

La Direction régionale des Finances publiques (DRFiP) de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine informe les usagers que les services des Finances publiques du département d'Ille-et-Vilaine (*trésoreries, services des impôts des particuliers, services des impôts des entreprises, services de la publicité foncière, service de l'enregistrement*) continuent d'accueillir du public pendant la période de confinement.

La réception des usagers s'effectue **exclusivement sur rendez-vous** aux horaires habituels d'ouverture au public.

L'accueil de la DRFiP d'Ille-et-Vilaine, notamment pour le paiement des bons de secours, et celui de la Trésorerie d'Ille-et-Vilaine Amendes restent ouverts sans rendez-vous aux horaires habituels.


**Retrouvez toutes les informations utiles  
sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)**

#### Comment nous contacter ?



##### Par messagerie :

dans votre espace sécurisé sur  
[impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

 Votre espace particulier

 Votre espace professionnel



##### Par téléphone du lundi au vendredi :

**Particuliers : en contactant votre SIP ou  
votre trésorerie pour les factures locales**

**OU** **0 809 401 401** Service gratuit  
+ prix appel **de 8h30 à 19h**

**Professionnels : en contactant votre SIE**



##### En prenant rendez-vous :

- sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) rubrique **CONTACT**
- par téléphone